PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL
Du 8 Décembre 2021

Date de la convocation :	3 décembre 2021
Date d'affichage de la convocation :	3 décembre 2021
Date d'affichage de la délibération :	8 décembre 2021
Date du départ en Sous-préfecture :	8 décembre 2021

Nombre de Membres

En exercice : 8
Présents : 8
Votants : 8
Ayant donné pouvoir : 0
Absents excusés : 2
Absents : 0

L'an deux mille vingt et un, le 8 décembre à quinze heures trente, le Conseil Syndical s'est réuni en session extraordinaire, dans les locaux du syndicat, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilbert MAUGAN, Président.

Présents :

Mr. MAUGAN Gilbert, Président
Mr. DUCLOS Jean Noel
Mr. FAUVIN Patrick
Mme HOLLINGER Jacqueline
Mme VOISIN Elke
Mme FORESTIER Lucille
Mme FEUERSTEIN Christine
Mme BREYNE-GAILLARD Raymonde

Pouvoirs :

Absents excusés : Mme POLLET Doriane – Mr. PRUVOT Patrice

Secrétaire : Mr. DUCLOS Jean Noel a été élu secrétaire de séance

Délibération n° 2021-029

Décision modificative N°8/2021-Budget du syndicat

Considérant qu'il convient d'équilibrer les sections de fonctionnements et d'investissements en dépenses pour permettre de réaliser les paiements pour la fin de l'année 2021. Il convient de prendre une décision modificative N°8/2021.

Dépenses de fonctionnement

6042	Achats de prestations de services		10 000.00
60631	Fournitures d'entretien		4 000.00
6064	Fournitures administratives		3 500.00
6067	Fournitures scolaires		5 000.00
6068	Autres matières et fournitures		2 700.00
61521	Entretien de terrains		2 000.00
61558	Entretien autres biens mobiliers		5 000.00
6156	Maintenance		3 000.00
6232	Fêtes et cérémonies		2 587.63
6247	Transports collectifs		4 900.00
637	Autres impôts et taxes		3 900.00
Total au chapitre 11			**46 587.63**

Recettes de fonctionnement

Article	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
7472	Subventions Région		46 587.63
Total au chapitre 74			**46 587.63**

Dépenses d'investissement

Article	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
1641	Emprunts en euros	300 000.00	
Total au chapitre 16		**300 000.00**	
2313	Immobilisations en cours constructions		300 000.00
Total au chapitre 23			**300 000.00**

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	**441 787.72 €**	**441 787.72 €**
Investissement	**1 995 400, 08 €**	**1 995 400, 08 €**

Vu l'exposé du Président

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés,

VOTE la décision modificative N°8/2021.

Délibération n° 2021-030
Ouverture par anticipation des crédits budgétaire d'investissement pour l'année 2022

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L1612-1 autorise les collectivités à engager et à mandater, par anticipation du vote du budget, des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Compte tenu de la nécessité d'assurer le bon fonctionnement du service jusqu'au vote du budget primitif 2022, une ouverture anticipée de crédits d'investissement est proposée au Conseil Syndical.

Le montant total des crédits à ouvrir est de 126 965.62 € et se répartit comme ci-après :

Article	Objet	Montant votés en 2021	Montant des crédits à ouvrir
2031	Frais d'études	7 620,00	1 905,00
2135	Installations générales et agencements	32 000	8 000
21531	Réseaux d'adduction d'eau	1 000,00	250,00
21533	Réseaux câblés	5 000,00	1 250,00
21534	Réseaux d'électrification	50 000,00	12 500,00
21568	Autre matériel et outillage	2 000,00	500,00
2158	Autre matériel et outillage	2 500,00	625,00
2181	Installations générales et agencements	16 700,00	4 175,00
2183	Matériel de bureau et informatique	8 899.12	2 224.78
2184	Mobilier	2 000,00	500,00
2313	Autres constructions	380 143.39	95 035.84
TOTAL			**126 965.62**

Vu l'exposé du Président

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés,

AUTORISE, le président à ouvrir par anticipation au budget 2022, les crédits nécessaires ci-dessus détaillés. Ces crédits seront repris au budget primitive 2022.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est close à 15h50.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ECOLE ALAIN FOURNIER
Chemin du Four à Chaux
95270
LE PLESSIS-LUZARCHES
Tél.
01.34.09.95.29

Le Président,
Gilbert MAUGAN

APPROBATION DU PROCES VERBAL :

M. MAUGAN Gilbert	M. PRUVOT Patrice
M. DUCLOS Jean Noel	Mme FORESTIER Lucille
Mme HOLLINGER Jacqueline	Mme POLLET Doriane
M. FAUVIN Patrick	Mme VOISIN Elke
Mme DELAHAYE Célia	Mme CAILLER Emilie
Mme BREYNE-GAILLARD Raymonde	Mme DOS SANTOS Stéphanie
Mme DULOT Karine	Mme GATINAUD Delphine
Mme MAILHAC Marie	Mme FEUERSTEIN Christine